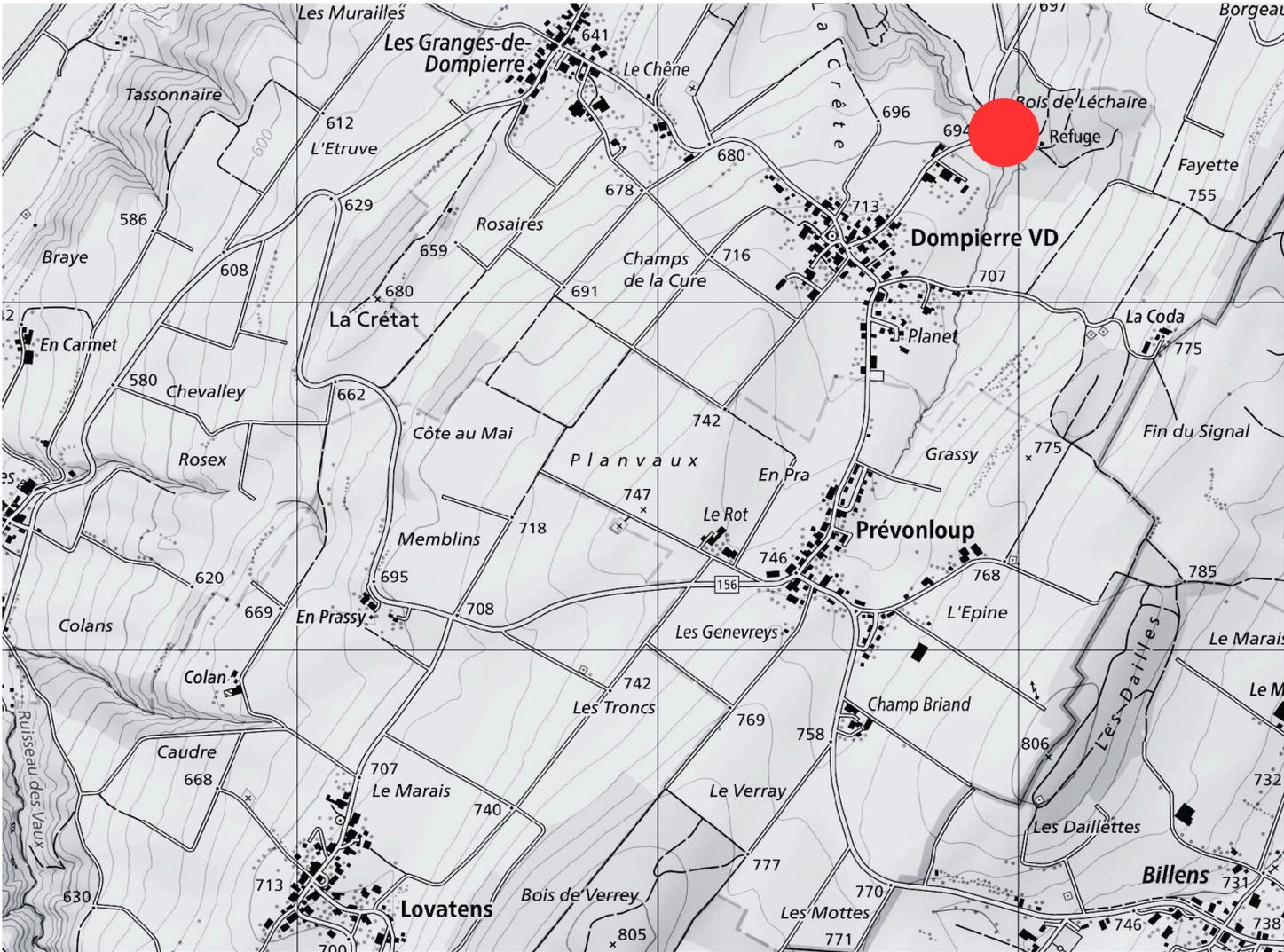




MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Centre de tri du Bois de Léchaire





Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Bien préparer le tri à la maison

Avant de venir au centre de tri, **préparez et trie** vos déchets (ex : pliez les cartons, séparez-les du polystyrène, enlevez les films plastiques). Séparez-les dans des bacs, des cartons ou des seaux. Disposez-les dans votre véhicule de manière à les déposer en fonction des bennes et éviter des allers-retours sur place.

La **réduction du volume de déchets** est importante pour le bon fonctionnement du centre, écrasez les cannettes en alu et tout autre déchet en alu ou fer blanc.

Vider une maison ?

Il est interdit d'utiliser le centre de tri pour vider une maison lors d'une vente ou d'une succession. Les déchets doivent être évacués par une entreprise. En cas d'infraction, des sanctions peuvent être prises.

Déchets encombrants

Il est strictement interdit de mettre des sacs d'ordures ménagères dans la benne des déchets encombrants.

Tout déchet qui entre dans un sac de 35 l doit être jeté dans un sac taxé.

Le cas échéant, ils doivent être mis dans **des sacs transparents** pour que leur contenu puisse être contrôlé.

Mon réflexe de tri à la source

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** dans lesquels je me rends tous les déchets qui y sont repris,
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique,**
- si possible, **je laisse sur place les emballages** de certains achats.

Contact et infos

Centre de tri intercommunal
Commune de Dompierre VD
Route de Lucens 1
1682 Dompierre VD
+41 26 652 46 40
commune@dompierre-vd.ch

Municipale responsable

Barbara Jenny
1682 Dompierre VD
barbara.jenny@dompierre-vd.ch

Carte d'accès

Pour fréquenter la déchetterie, une **carte d'accès personnelle** est nécessaire pour les ménages, Les entreprises et exploitations agricoles ont également besoin d'une **carte d'accès professionnelle** nécessaire pour y accéder.

En cas de perte, ou pour l'établissement d'un double de la carte, une demande devra être déposée auprès de la commune qui a délivré la carte sous réserve de frais.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2025

Dompierre - Centre de tri du Bois de Léchaire

Calendrier

Début des tournées : 08h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	
L							
M				1			
M 1	Nouvel-An			2			
J 2	Lendemain de Nouvel-An			3	1		
V 3				4	2		
S 4	1	1	1	5	3	3	
D 5		2	2	6	4	1	
L 6	3	3	3	7	5	2	
M 7		4	4	8	6	3	
M 8	5	5	5	9	7	4	
J 9		6	6	10	8	5	
V 10		7	7	11	9	6	
S 11	8	8	8	12	10	7	
D 12		9	9	13	11	8	
L 13	10	10	10	14	12	9	
M 14		11	11	15	13	10	
M 15	12	12	12	16	14	11	
J 16		13	13	17	15	12	
V 17		14	14	18	Vendredi Saint	13	
S 18	15	15	15	19	17	14	
D 19		16	16	20	18	15	
L 20	17	17	17	21	Lundi de Pâques	19	
M 21		18	18	22	20	17	
M 22	19	19	19	23	21	18	
J 23		20	20	24	22	19	
V 24		21	21	25	23	20	
S 25	22	22	22	26	24	21	
D 26		23	23	27	25	22	
L 27	24	24	24	28	26	23	
M 28		25	25	29	27	24	
M 29	26	26	26	30	28	25	
J 30		27	27		29	Ascension	26
V 31		28	28		30		27
S		29			31		28
D		30					29
L		31					30
M							



2025

Dompierre - Centre de tri du Bois de Léchaire

Calendrier

Début des tournées : 08h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1 17h -18h Ménages			1 17h -18h Ménages
M	1		2			2
M	2 15h30 - 17h Entreprises		3 15h30 - 17h Entreprises	1 15h30 - 17h Entreprises		3 15h30 - 17h Entreprises
J	3		4	2		4
V	4	1 Fête nationale	5	3		5
S	5 08h30 - 11h Ménages	2 08h30 - 11h Ménages	6 08h30 - 11h Ménages	4 08h30 - 11h Ménages	1 08h30 - 11h Ménages	6 08h30 - 11h Ménages
D	6	3	7	5	2	7
L	7 17h -18h Ménages	4 17h -18h Ménages	8 17h -18h Ménages	6 17h -18h Ménages	3 17h -18h Ménages	8 17h -18h Ménages
M	8	5	9	7	4	9
M	9 15h30 - 17h Entreprises	6 15h30 - 17h Entreprises	10 15h30 - 17h Entreprises	8 15h30 - 17h Entreprises	5 15h30 - 17h Entreprises	10 15h30 - 17h Entreprises
J	10	7	11	9	6	11
V	11	8	12	10	7	12
S	12 08h30 - 11h Ménages	9 08h30 - 11h Ménages	13 08h30 - 11h Ménages	11 08h30 - 11h Ménages	8 08h30 - 11h Ménages	13 08h30 - 11h Ménages
D	13	10	14	12	9	14
L	14 17h -18h Ménages	11 17h -18h Ménages	15 17h -18h Ménages	13 17h -18h Ménages	10 17h -18h Ménages	15 17h -18h Ménages
M	15	12	16	14	11	16
M	16 15h30 - 17h Entreprises	13 15h30 - 17h Entreprises	17 15h30 - 17h Entreprises	15 15h30 - 17h Entreprises	12 15h30 - 17h Entreprises	17 15h30 - 17h Entreprises
J	17	14	18	16	13	18
V	18	15	19	17	14	19
S	19 08h30 - 11h Ménages	16 08h30 - 11h Ménages	20 08h30 - 11h Ménages	18 08h30 - 11h Ménages	15 08h30 - 11h Ménages	20 08h30 - 11h Ménages
D	20	17	21	19	16	21
L	21 17h -18h Ménages	18 17h -18h Ménages	22 Lundi du Jeûne	20 17h -18h Ménages	17 17h -18h Ménages	22 17h -18h Ménages
M	22	19	23	21	18	23
M	23 15h30 - 17h Entreprises	20 15h30 - 17h Entreprises	24 15h30 - 17h Entreprises	22 15h30 - 17h Entreprises	19 15h30 - 17h Entreprises	24 15h30 - 17h Entreprises
J	24	21	25	23	20	25 Noël
V	25	22	26	24	21	26 Saint Etienne
S	26 08h30 - 11h Ménages	23 08h30 - 11h Ménages	27 08h30 - 11h Ménages	25 08h30 - 11h Ménages	22 08h30 - 11h Ménages	27 08h30 - 11h Ménages
D	27	24	28	26	23	28
L	28 17h -18h Ménages	25 17h -18h Ménages	29 17h -18h Ménages	27 17h -18h Ménages	24 17h -18h Ménages	29 17h -18h Ménages
M	29	26	30	28	25	30
M	30 15h30 - 17h Entreprises	27 15h30 - 17h Entreprises		29 15h30 - 17h Entreprises	26 15h30 - 17h Entreprises	31 15h30 - 17h Entreprises
J	31	28		30	27	
V		29		31	28	
S		30 08h30 - 11h Ménages			29 08h30 - 11h Ménages	
D		31			30	
L						
M						



Comment bien trier ?



Aluminium et boîtes de conserve
Fer blanc : boîtes de conserves rincées, sprays vidés, etc.
Les tablettes de médicaments en alu, les emballages avec film en alu, etc. doivent être jetés dans les sacs taxés. Merci d'écraser les déchets si



Papier et carton
Journaux, cartons d'emballage.
Le papier souillé ou alimentaire (mouchoir, nappe de table, serviette) doit être éliminé dans les sacs taxés. Pas de gras ! Pas de gobelets, assiettes, etc. avec film plastique.



Déchets encombrants combustibles
Plastiques durs, toiles, canapé, matelas, etc. **Les objets constitués de plusieurs matériaux (comme table, chaise de bureau, parasol, etc.) doivent être démontés. Pas accepté : tout ce qui rentre dans un sac de 35 l**



Verre
Bouteilles et bocaux vides, sans bouchon/couvercle. **Verre à trier: 1) vert (et autres couleurs) ; 2) blanc ; 3) brun.**
Pas dans ces bennes : vitres, cristal, pyrex, etc. -> inertes ; néons et



Ferraille (objets métalliques)
Objets métalliques (METAUX).
Ferraille, vélo, chéneaux, tuyaux, etc.



Bois
Bois massifs, panneaux dérivés du bois. **Meubles démontés.**
Branches d'un diamètre de plus de 3 cm. Par jour d'ouverture max. 0,3 m³.
En cas de rénovations, l'élimination doit être prise en charge par le



Gazon
Dans la benne déchets verts.
Si possible : compost privé ou utilisation privée (par ex. sur les chemins du potager, autour des arbres, etc.).



Déchets de jardin
Dans la benne déchets verts : tailles d'arbres, branches, gazon, etc.
Branches max. 3 cm de diamètre, 50 cm de longueur, max. 1 m³ par semaine. Si possible : compost privé.



Déchets compostables ménagers
DECHETS NON REPRIS (car problèmes d'hygiène). Compost privé ou dans les sacs taxés.



Déchets inertes (petites quantités)
Briques, béton, carrelage, vitres, pots en terre cuite, céramique, miroir, etc.
En cas de rénovations, l'élimination des matériaux inertes doit être organisée et prise en charge par le propriétaire.



Huiles minérales et végétales
Il est important que les huiles soient à l'état liquide et versées dans les fûts.



Textiles et chaussures
TEXTURA
Textiles et chaussures utilisables.
A mettre dans des sacs (max. 60 l).



PET
Bouteilles PET (boisson). **Les bouteilles de vinaigre, d'huile, de sauce à salade, de shampoing, etc. sont à ramener dans les commerces ou à éliminer dans les sacs taxés.**



Capsules en alu
Uniquement les capsules en aluminium. **Les capsules en plastique vont dans les sacs taxés.**



Tubes lumineux (néon) / LED
Néons et ampoules LED dans le conteneur prévu à cet effet.



Piles et accumulateurs
A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, au centre de tri dans le conteneur prévu à cet effet.



Appareils électriques et électroniques
Dans le conteneur prévu à cet effet (déchets électroniques, petits électro-ménagers). Grands électro-ménagers (machine à laver, cuisinière, frigo, ...) à mettre sur



Batteries d'autos
Dans le conteneur prévu à cet effet.



Peintures
Egalement peintures à l'eau. A rapporter, en priorité dans les points de vente. Sinon, au centre de tri en petites quantités.



Déchets spéciaux des ménages
Solvants, mousse en tube, etc.
PAS DE MEDICAMENT ! (à rapporter en pharmacie)



Cartouches d'encre pour imprimantes
A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, au centre de tri, dans le conteneur prévu à cet effet.



Sagex
A mettre dans le sac prévu à cet effet. Seulement les sagex ayant des grains (polystyrène expansé) (mais aussi le styrofoam jaune (polystyrène extrudé, XPS)).



Berlingots / Briques à boissons
Dans les sacs taxés ou **dans des sacs consignés pour les plastiques et briques (sammelsack.ch, voir info page suivante) (benne à disposition au centre de tri pour ces sacs consignés).**



Litière de chat
DECHETS NON REPRIS (car problèmes d'hygiène)
Mettre dans les sacs taxés. Lire les consignes concernant l'évacuation du produit.

Les types de déchets



CD
A mettre dans le box des appareils électroniques (recyclage compris dans la taxe de l'appareil audio acheté).



Médicaments
DECHETS NON REPRIS
A rapporter à la pharmacie.



Pneus
DECHETS NON REPRIS : pneus, laine et fibre de verre/pierre.

Accès et parcage



Votre carte d'accès doit être placée visiblement sous le pare-brise. Des contrôles seront effectués.



La zone centrale doit rester libre de manière à pouvoir toujours circuler dans le centre de tri.

A l'intérieur du centre de tri, les automobilistes sont invités à se parquer en épi après l'entrée du côté gauche (Zone 1) et les véhicules avec remorque le long des bennes (Zone 2).

Horaires d'ouverture

Ménages

Lundi 17h00 - 18h00
Samedi 08h30 - 11h00

Entreprises

Mercredi 15h30 - 17h00

Le centre de tri ferme 5 minutes avant les heures indiquées. Merci !



Prière de surveiller les jeunes enfants, danger avec les véhicules !



Les déchets verts sont idéalement traités le plus possible par vos soins. Par exemple, en utilisant l'herbe de tonte comme paillage pour le potager, en faisant un tas de branches dans le jardin pour accueillir de la biodiversité, en compostant, en broyant les branches... cela est bon pour la nature et permet de réduire les frais de fonctionnement du centre de tri.



Le verre est trié par couleurs. Triez strictement selon les couleurs blanc, brun et vert. Toutes les autres couleurs dans le compartiment vert. Pensez à enlever les couvercles et les fermetures. Ce verre usagé est très demandé car il peut être utilisé pour la production de nouveaux emballages en verre blanc, brun ou vert. Un tri impeccable selon les couleurs est très important.



Pensez à la *ressourcerie*, cet espace qui permet le dépôt et la collecte de toutes sortes d'objets en bon état pour leur donner une *nouvelle vie*.



Les sacs consignés destinés aux plastiques sont disponibles dans les administrations communales, en 60 et 110 litres. Ils coûtent environ 25% moins chers que les sacs Air-pro. Toutefois, une gestion durable des plastiques n'est actuellement pas possible. Il convient idéalement d'éviter le plastique et de réutiliser les contenants pour favoriser une véritable économie circulaire.



Il est interdit de fumer dans l'enceinte du centre de tri.



Le centre de tri sera fermé le 1er janvier, les lundis de Pâques, Pentecôte et du Jeûne.

Merci !